



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Entreprises nouvelles

Question écrite n° 50478

#### Texte de la question

M. Bernard Saugey attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les solutions que pourrait apporter l'entreprise de portage à la nécessaire adaptation de l'activité économique. Actuellement, le candidat à la création d'entreprise est confronté à trois problèmes essentiels : la solitude, l'angoisse du maintien de son revenu, le manque de formation financière et commerciale. Une des solutions possibles serait de créer une entreprise expérimentale dite de « portage ». Celle-ci accueille pendant 8 à 12 mois des entrepreneurs sélectionnés pour leur professionnalisme, qui continuent à percevoir leurs indemnités de chômage et à profiter de leur protection sociale. Chaque bénéficiaire cherche ses clients (généralement en sous-traitance) et réalise les travaux de sa compétence, factures par l'entreprise de portage. Celle-ci reverse aux organismes sociaux une partie de la facturation et capitalise le reste pour constituer son apport financier au moment de la création d'entreprise. Encadré par des consultants spécialisés, l'entrepreneur est formé aux techniques de gestion dans les mêmes conditions qu'une entreprise classique, en fonction de contrats d'objectifs à tenir. Dès que le bénéficiaire dépasse le seuil de rentabilité prévu pour lui permettre de prendre son indépendance, un comité d'experts l'aide à créer son entreprise. Un contrat d'accompagnement est alors négocié pour éviter à ce tout jeune créateur de se retrouver seul face à ses nouvelles responsabilités. Ce dispositif présenterait trois avantages immédiats : lutter contre le travail non déclaré en proposant une alternative économique et sociale ; financer en partie les organismes sociaux sur l'activité de portage ; éviter à des hommes et des femmes de talent de sombrer dans l'exclusion en leur proposant une dynamique professionnelle et humaine progressive et valorisante. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la position du Gouvernement sur le principe de l'entreprise de portage.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Saugey Bernard](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50478

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 avril 1997, page 1861